hésitez-vous à les lui appliquer? Attendez-vous qu'elle se livre à ses amours adultères avec moins de solemnité."

Les femmes, disait Senèque, et celles même de la plus haute naissance, ne désignent plus les années par le nom des Consuls, mais par celui de leurs maris ; elles épousent pour divorcer, elles divorcent pour épouser."

"Dans les idées que les Romains attachaient au mariage, dit Troplong, le divorce était un événement logique, dont les mœurs seules pouvaient tempérer les excès. Aux temps héroïques lorsque le pouvoir du mari s'étendait jusqu'au droit de vie et de mort sur sa femme en puissance, pourquoi n'auraitil pas pu la répudier?

..... Puis si l'on veut se placer au point de vue qui considère le mariage comme un de ces contrats consensuels dont la volonté fait la base, la conséquence n'est-elle pas qu'une volonté peut la dissoudre. A partir de 523, le divorce déborde sur la société romaine, au point que comme le mari gagnait la dot lorsque le divorce avait lieu par l'inconduite de la femme, il arrivait que les gens qui voulaient faire fortune prenaient pour épouses des femmes impudiques, pourvu qu'elles eussent du bien, afin de les répudier ensuite sous prétexte de dérèglements (Valer. Max. lib. VIII, c. 2, no. 3, Plutarque, Vie de Marius, p. 427).

De leur côté, les femmes, voyant qu'elles n'étaient protégées ni par leur vertu ni par leur affection, se livraient, sans retenue aux plus épouvantables déportements, et ceci est une nouvelle preuve de cette vérité qu'atteste l'expérience de tous les temps: c'est que l'excès du divorce conduit la femme à l'adultère.

Et vainement, dit l'Abbé Gaume, les gouvernements protestants entourent le divorce de difficultés; les passions ont su renverser ces faibles barrières et déchirer le contrat auguste qu'elles avaient appris à mépriser.

C'est ce qui faisait faire à un ministre protestant, Sentenis, en 1830, dans la Cathédrale de Magdebourg, des aveux qu'il est bon de recueillir.

Oui, disait Sentenis, c'est là une chose qui fait peu d'hon-